

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1359

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 62

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« particulièrement la production »,

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à assurer une meilleure coordination de l'article 62 avec les dispositions de l'article 1^{er} du projet de loi.